PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE MARDI, LE 25 JUIN 2019 À 19H00 AU CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2^E ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district #3
Monsieur le conseiller Richard Beaudin, district #4
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5 arrive à 19H10.
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6

Madame Céline Ouimet, directrice générale /secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

2019-06-173 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance spéciale à 19H05 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2019-06-174 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ

2019-06-175 3. PHASE IV

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des scénarios A et B proposés;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge Et résolu unanimement par les conseillers présents

De retenir l'option « B » pour une dette 350 000 \$ pour une période de 20 ans afin de réaliser le renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout et pluvial pour les rues des Pins, Préfontaine, Saint-Clément, Notre-Dame et Wood. Un projet de règlement d'emprunt pour ce secteur sera déposé lors d'une prochaine séance.

ADOPTÉ

2019-06-176 4. DECK HOCKEY / SUPERFICIE & FONDATION

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a soumis une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement afin de rénover et d'aménager un terrain de deck hockey;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière, jusqu'à concurrence de 35 679.48 \$ nous a été accordé en 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a étudié les diverses soumissions déposées;

APRÈS DÉLIBÉRATION

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal désire réaliser une surface asphaltée d'une superficie de 65' X 120', l'installation d'une surface de tuile pour le deck hockey, l'installation d'une clôture « frost » pour la protection, l'installation de conduite sous la surface afin d'y installer un nouveau système d'éclairage.

La directrice générale acheminera tous les documents nécessaires afin que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement rédige le protocole d'entente et que suite à la signature entre les parties, les travaux pourront être réalisés.

ADOPTÉ

2019-06-177 5. <u>COMPÉTENCE MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT / APPEL D'OFFRES REGROUPÉ "GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES"</u>

Délégation vers la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le but d'accomplir en commun un appel d'offres regroupé pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 du 1^{er} alinéa de l'article 14.3 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q, c. C-27.1) permet à une municipalité d'accomplir en commun une demande de soumission pour l'adjudication d'un contrat;

CONSIDÉRANT que le 3^{ème} alinéa de l'article 14.3 du Code municipal du Québec prévoit que l'entente ne peut porter que sur une partie du processus menant à l'accomplissement de l'objet de l'acte visé;

CONSIDÉRANT que le 1^{er} alinéa de l'article 14.4 du Code municipal du Québec permet à toute partie à telle entente de déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit signifier son intérêt pour le lancement en commun d'un appel d'offres regroupé avec la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de "délégataire", pour adjuger un contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la MRC du Haut-Saint-Laurent, à titre de "délégataire", préparera les documents d'appel d'offres en collaboration avec les municipalités visées (à titre de "municipalités délégantes") par l'appel d'offres regroupé;

CONSIDÉRANT que le 2^{ème} alinéa de l'article 14.4 du Code municipal du Québec prévoit qu'une telle délégation entraîne, en cas d'acceptation d'une soumission par le délégataire, l'établissement d'un lien contractuel entre chaque municipalité

délégante et le soumissionnaire, et que la présente délégation exclut la délégataire de tout lien contractuel avec le soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que la conclusion d'un tel contrat lierait les parties pour toute sa durée (i.e., le soumissionnaire et les municipalités délégantes);

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome délègue à la MRC du Haut-Saint-Laurent le pouvoir de demander des soumissions et d'adjuger le contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets en son nom.

ADOPTÉ

2019-06-178

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 083-2018-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 083-2004 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS QUANT À L'ABATTAGE D'ARBRES EN PÉRIMÈTRE URBAIN, AUX ENSEIGNES DÉROGATOIRES, AU LOGEMENT ACCESSOIRE, AUX POULES URBAINES ET AU CHENIL OU CHATTERIE OU PENSION POUR ANIMAUX DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter n'a été déposé;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 083-2015-35 afin d'ajouter des dispositions quant à l'abattage d'arbres en périmètre urbain, aux enseignes dérogatoires, au logement accessoire, aux poules urbaines et au chenil ou chatterie ou pension pour animaux domestiques. Ce règlement sera soumis à la MRC le Haut-Saint-Laurent pour approbation.

ADOPTÉ

7. <u>LETTRE DE MME MARJOLAINE POUPART-LEFORT / TRAVAUX RÉAMÉNAGEMENT RANG DU MOULIN</u>

Le conseil municipal accuse réception de la lettre de Mme Marjolaine Poupart-Lefort relativement aux travaux de réaménagement du rang du Moulin. La directrice générale informe que M. André Pilon, ing. qui a été mandaté dans ce dossier est disponible à venir rencontrer les élus ce jeudi. Après discussion, une rencontre aura lieu ce jeudi à compter de 14H00.

2019-06-179 8. AUTORISATION COLONNES AU PUITS #1

CONSIDÉRANT qu'il faut changer les colonnes au puits #1;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 2 soumissions à ce jour;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'était pas prévue à notre budget;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean Et résolu unanimement par les conseillers présents **D'AUTORISER** l'achat pour le remplacement de 7 longueurs de tuyaux de 4 pouces X 21 pieds, galvanisés, filés à chaque bout avec 8 manchons de 4 pouces. La soumission la plus base sera retenue et la dépense sera prise à même le surplus aqueduc.

ADOPTÉ

9. ACCIDENT FAUCHEUSE POTEAU ÉLECTRIQUE / PRÈS DU 512, NOTRE-DAME

Le conseil municipal est informé qu'un accident a eu lieu la semaine dernière. Notre employé a accroché le poteau électrique situé près du 512, Notre-Dame avec la faucheuse qui était attelé sur le tracteur. L'accident a été rapporté à nos assurances et à Hydro-Québec. Le conseil prend connaissance de l'estimé pour la réparation de la faucheuse. Puisque l'évaluateur doit passer voir les équipements endommagés, le conseil prendra une décision par la suite si on prévoit remplacer l'équipement ou pas.

2019-06-180 10. <u>LAFOREST NOVA AQUA INC. / SUIVI PIÉZOMÉTRIQUES PUITS 1 ET 3 & OFFRES DE SERVICES</u>

CONSIDÉRANT que des sondes ont été installés dans les puits 1 et 3 en 2018 par la firme Laforest Nova Aqua inc.;

CONSIDÉRANT que la firme Laforest Nova Aqua inc. a déposé son rapport pour les douze derniers mois et que les instruments de mesure mis en place sont installés adéquatement;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Laforest Nova Aqua inc. afin de poursuivre le suivi de la capacité des puits 1 et 3 au montant de 5 682.06 \$, taxes incluses pour une période de 2 ans;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission no. 4289 au montant de 5 682.06 \$, taxes incluses pour une période de 2 ans. Pour 2019, le montant de cette dépense sera pris dans le surplus affecté aqueduc.

ADOPTÉ

11. FIXER DATE DE RENCONTRE AVEC ME YANICK TANGUAY

Une rencontre sera planifiée avec Me Yanick Tanguay et les membres du conseil municipal. La directrice générale communiquera avec Me Tanguay afin de céduler une date en soirée.

12. CONGÉS DE MALADIE

La directrice générale informe les membres du conseil que Mme Crystelle Laplante, coordonnatrice en loisirs est en arrêt de travail jusqu'au 13 juillet. On informe aussi que l'arrêt de travail de Mme Joannie Pilon, technicienne comptable a été prolongé jusqu'au 10 juillet.

2019-06-181 MAUVAISES HERBES CONSTAT / MANDAT INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, l'inspecteur municipal doit aviser les propriétaires de terrain vacant de procéder à la coupe de leur terrain;

CONSIDÉRANT l'annonce dans l'Info-Communautaire de juin 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire que l'inspecteur municipal émettre un constat d'infraction dès que le délai n'est pas respecté, sans autre préavis;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy Et résolu unanimement par les conseillers

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à émettre des constats d'infraction aux propriétaires qui ne respectent pas le délai prescrit dans notre réglementation.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-06-182 30. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance spéciale à 21H55 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais Maire

Madame Céline Ouimet Directrice générale Secrétaire-trésorière